

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Financement d'actions sociales dans le cadre de l'appel à projet conjoint avec la Métropole Aix-Marseille Provence pour l'accompagnement des nouveaux entrants pour l'appropriation de leur environnement et l'apprentissage aux éco-gestes dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de subventionner les 5 opérateurs retenus dans le cadre de cet appel à projet conjoint avec la Métropole Aix-Marseille Provence qui seront chargés de la mise en œuvre de ces actions,
- de voter et verser la totalité des subventions, la Métropole reversant ensuite sa quote-part au Département,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions selon le modèle prévu à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 65 et la recette au chapitre 74 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

